

Mairie de **MILIZAC**  
**Ti-Kêr MILIZAG**

**RAPPORT ANNUEL**

**SUR LE PRIX ET LA QUALITE**

**DES SERVICES PUBLICS**

**DE L'EAU**

**ET DE L'ASSAINISSEMENT**

**ANNEE 2007**

# SOMMAIRE

## NOTE LIMINAIRE

<b>1 – <u>LA NATURE DU SERVICE ASSURE PAR LA COLLECTIVITE</u></b>	p 6
<i><u>La gestion de distribution de l'eau</u></i>	
<i><u>La gestion de la station d'épuration de Tréléon</u></i>	
A – LA PRODUCTION DE L'EAU	p 6
B – LA DISTRIBUTION DE L'EAU	p 7
C – LA COLLECTE DES EAUX USEES	p 7
D – LE TRAITEMENT DES EAUX USEES	p 8
<b>2 – <u>LA NATURE DES PRESTATIONS DE SERVICES ASSUREES PAR DES ORGANISMES EXTERIEURS</u></b>	p 9
<b>3 – <u>LES COMPOSANTES DU PRIX TOTAL DE L'EAU</u></b>	p 10
- L'approvisionnement (ou alimentation) en eau	p 10
- La taxe pour l'environnement	p 10
- Le traitement des eaux usées	p 11
- La taxe pour la modernisation des réseaux	p 11
<b><u>FACTURE TYPE</u></b>	p 12

# **L'EAU**

## **1 – LES INDICATEURS TECHNIQUES**

1-1 – LA RESSOURCE ET LA PRODUCTION D'EAU	p 13
1-1-1 - Localisation des points de prélèvement	
1-1-2 - Les volumes produits	
1-1-3 - La surveillance des ressources	
1-2 – LA DISTRIBUTION ET LA CONSOMMATION	p 16
1-2-1 - Le réseau	
1-2-2 - Les réservoirs	
1-2-3 - La consommation	
1-2-4 - Les pertes de la distribution	
1-3 – LA QUALITE DE L'EAU	p 18
1-3-1 - Les mesures de prévention pour la qualité de la production	
1-3-2 - Le type de traitement	
1-3-3 - La surveillance de la qualité de l'eau distribuée	
1-3-4 - Les branchements en plomb	
1-4 – EN CONCLUSION	p 19

## **2 – LES INDICATEURS FINANCIERS**

2-1 – LE PRIX DE L'EAU	p 20
2-1-1 - La tarification	
2-1-2 - La facture d'eau	
2-2 – LES AUTRES INDICATEURS FINANCIERS	p 22
2-2-1 - Le budget 2007	
2-2-2 - La dette et son évolution	
2-2-3 - Les travaux	

# **L'ASSAINISSEMENT**

## **1 - LES INDICATEURS TECHNIQUES**

1-1 - LES DIFFERENTS TYPES D'ASSAINISSEMENT	p 26
1-1-1 - L'assainissement individuel	
1-1-2 - L'assainissement collectif	
1-2 - DESCRIPTIF DES INSTALLATIONS ET DU RESEAU	p 27
1-2-1 - Indicateurs relatifs à la population	
1-2-2 - Description du réseau et de la station	

1-3 - BILAN DE FONCTIONNEMENT DE LA STATION D'EPURATION

p 28

**2 - LES INDICATEURS FINANCIERS**

2-1 – LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT

p 29

2-1-1 - La tarification

2-1-2 - La facture d'assainissement

2-2 - LES AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

p 31

2-2-1 - Les recettes annexes

2-2-2 - Le budget 2007

2-2-3 - La dette et son évolution

2-2-4 - Les travaux

# **ANNEXES**

<b>ANNEXE A</b>	RAPPORT DE LA DDASS SUR LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2007
<b>ANNEXE B</b>	TARIFICATION 2007 – DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
<b>ANNEXE C</b>	BUDGET DE L'EAU 2007 – BALANCE GENERALE
<b>ANNEXE D</b>	BUDGET DE L'EAU 2007 – RESULTAT DE L'EXERCICE
<b>ANNEXE E</b>	BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT 2007 – BALANCE GENERALE
<b>ANNEXE F</b>	BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT 2007 – RESULTAT DE L'EXERCICE
<b>ANNEXE G</b>	FACTURE TYPE D'UN USAGER (120 m <sup>3</sup> )

**LE PRIX ET LA QUALITE  
DU SERVICE PUBLIC  
DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT  
ANNEE 2007**

***NOTE LIMINAIRE***

Conformément aux articles L.2224-5 et D.2224-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent rapport a pour objectif de présenter les services de l'eau potable et de l'assainissement aux habitants de la Commune de MILIZAC.

**1 – LA NATURE DU SERVICE ASSURE PAR LA COLLECTIVITE**

*La gestion de distribution de l'eau*

est effectuée en régie directe par les services municipaux.

*La gestion de la station d'épuration de Tréléon*

s'effectue en régie directe par les services municipaux.

La commune de Milizac bénéficie de l'assistance technique du SATEA (Conseil Général).

**A – LA PRODUCTION DE L'EAU**

Pour sa production d'eau potable, la Commune de Milizac utilise un forage et un captage situés à Pont Cléau :

	Débits moyens
Forage de Pont Cléau	13 m <sup>3</sup> / h
Captage de Pont Cléau	13 m <sup>3</sup> / h

La commune a produit, pour l'année 2007, 129.141 m<sup>3</sup> d'eau (Pont-Cléau)

Captage de Pont-Cléau	67.629 m <sup>3</sup>
Forage de Pont-Cléau	78.442 m <sup>3</sup>
Total production Pont Cléau	146.071 m <sup>3</sup>
Volume repris vers le château d'eau	129.141 m <sup>3</sup>

#### ↳ Répartition entre les ressources propres et les ressources importées

Du fait de sa production limitée, la commune de MILIZAC doit importer de l'eau. Ce complément de ressources arrive de Kernilis par l'intermédiaire du Syndicat du Bas Léon. Le mélange des ressources s'effectue au château d'eau (réservoir de 330 m<sup>3</sup> à Kervalan).

Ce réservoir et celui de Pont Cléau (100 m<sup>3</sup>) permettent d'assurer une régulation de l'approvisionnement et apportent une marge de sécurité, en cas d'accident, sur les conduites ou la station de refoulement.

	Production réelle en m <sup>3</sup>	Répartition en %
Ressources propres	129.141 m <sup>3</sup>	76,63 %
Ressources importées	39.376 m <sup>3</sup>	23,37 %
Total	168.517 m <sup>3</sup> *	100 %

\* pour info : volume en sortie du château d'eau : 152.730 m<sup>3</sup>.

## B – LA DISTRIBUTION DE L'EAU

La longueur du réseau de distribution de l'eau est de 40 km.

Nombre d'habitants (recensement 1999)	2 884
Nombre d'abonnés	1 187 *
Nombre de branchements domestiques (-200 m <sup>3</sup> )	1 089
Nombre de branchements non domestiques (commerciaux, industriels et agricoles (+ 200 m <sup>3</sup> ))	98

\* Certains abonnés disposent de plusieurs branchements

Depuis 2001, la Commune met en œuvre des moyens pour améliorer le service public de l'eau :

- renouvellement de 150 compteurs par an depuis 2001 (meilleur comptage des consommations)
- mise en place de la télésurveillance permettant de détecter les fuites éventuelles par comptage de la consommation de nuit sur un créneau d'une heure.

## C – LA COLLECTE DES EAUX USEES

Il existe deux types d'assainissement sur le territoire de la commune ; la distinction entre ces deux genres se fait en fonction de la zone d'habitation (zone agglomérée ou zone rurale). Le plan de zonage a fait l'objet d'une enquête publique en novembre 2006. Il a été approuvé par le conseil municipal le 29 janvier 2007.

### L'assainissement individuel

Il existe surtout en zone rurale et concerne environ 670 habitations.

Les nouvelles installations de ce type sont réalisées sous contrôle du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif), service de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise, à laquelle la Commune a transféré l'exercice de sa compétence en matière d'assainissement depuis le 1<sup>er</sup> février 2005. Ce service est opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> avril 2005 et se substitue au SATEA, service du Conseil Général du Finistère.

Par ailleurs, un contrôle par le SPANC des installations anciennes est programmé à Milizac en 2008.

### L'assainissement collectif

Il est utilisé pour le bourg de Milizac, selon un périmètre défini. Il concerne environ 47 % des logements de la Commune.

Nombre d'habitants (recensement 1999)	2 884
Population raccordée au réseau (3 personnes par logement)	1 797
Nombre de branchements raccordés	599

Longueur du réseau	11 kms
Localisation de la station	Moulin de Tréléon
Date de mise en service	septembre 1983
Milieu récepteur	ruisseau le Garo, affluent de l'Aber Benoît
Traitement	lit bactérien
Réseau	100% séparatif
Capacités nominales	1 700 équivalent / habitants (60 g/l) 100 kg de DBO5 / j et 400 m <sup>3</sup> / j
Origine de la pollution	domestique
Industriels et principaux collectifs raccordés	2 cantines scolaires (220 repas par jour)

## D – LE TRAITEMENT DES EAUX USEES

### Les boues produites par la station

Elles représentent, pour 2007, 8 tonnes de matières sèches. L'ensemble des matières sèches a été incinéré via le Syndicat du Bas Léon à la station d'épuration du port de commerce de Brest.

### La qualité de l'eau épurée

Les résultats obtenus sont moyens mais restent toutefois cohérents par rapport au système de traitement mis en place.



## **Evolutions à envisager :**

### Réseau :

- Poursuivre le contrôle systématique des branchements lors des raccordements au réseau collectif.
- Une quantification de l'incidence des eaux pluviales collectées est réalisée depuis le mois de décembre 2005, dans le cadre des études (en cours) pour la nouvelle station d'épuration.

### Station :

- Compte tenu des limites d'acceptabilité du milieu récepteur, il convient de privilégier l'assainissement individuel.  
Rappel : la station ne correspond plus aux normes actuelles. La construction d'une nouvelle station est en cours de lancement, afin de répondre aux besoins du zonage collectif.
- Optimiser les conditions de suivi et d'entretien de l'installation actuelle.

### Etude de zonage :

L'enquête d'utilité publique a eu lieu en novembre 2006 et l'étude de zonage a été approuvée par le conseil municipal le 29 janvier 2007. Cette étude permet de définir la zone desservie par l'assainissement collectif, en fonction des capacités de la station, et de délimiter les secteurs où un assainissement individuel est possible.

La nouvelle carte de zonage définit les parcelles constructibles qui pourront bénéficier de l'assainissement collectif et celles qui devront recourir à l'assainissement autonome. Cette carte est intégrée au nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé par le conseil municipal le 29 janvier 2007.

## **2 – LA NATURE DES PRESTATIONS DE SERVICES ASSUREES PAR DES ORGANISMES EXTERIEURS**

### La gestion de la station d'épuration de Tréléon

La commune de Milizac bénéficie de l'assistance technique du SATEA (Conseil Général).

L'ensemble des boues est incinéré via le syndicat du Bas Léon.

Par délibération du 20 décembre 2001, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer au service de collecte, de déshydratation et de transport des boues en vue de leur incinération dans les nouvelles installations de Brest Métropole Océane (BMO). Ce service est opérationnel depuis 2003.

### 3 – LES COMPOSANTES DU PRIX TOTAL DE L'EAU

L'APPROVISIONNEMENT EN EAU				
Partie fixe	Montant HT	TVA	Montant TVA	Montant TTC
Abonnement	57.83 €	non assujetti		57.83 €
* <u>L'abonnement</u> : son montant est calculé indépendamment du volume consommé. Il finance les charges fixes du service, qui sont indispensables, même s'il n'y a pas de consommation.				
Partie proportionnelle	Montant HT	TVA	Montant TVA	Montant TTC
Consommation (prix unitaire au m <sup>3</sup> )	0,917 €	non assujetti		0,917 €
* <u>La part proportionnelle</u> est fonction de la consommation de l'usager et finance : <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>l'entretien et la surveillance des équipements et du réseau</u> (mise en place d'un système de télésurveillance depuis 2002)               <ul style="list-style-type: none"> <li>- ouvrages nécessaires à la production d'eau (captage, puits, forage ...)</li> <li>- ouvrages de stockage (réservoirs)</li> <li>- réseaux de distribution</li> </ul> </li> <li>- <u>le traitement de l'eau, avant distribution</u></li> <li>- <u>l'importation de l'eau de Kernilis</u></li> <li>- <u>le remboursement des emprunts</u> : financement des nouveaux équipements et des grosses réparations</li> </ul>				

LA TAXE POUR L'ENVIRONNEMENT				
	Montant HT	TVA	Montant TVA	Montant TTC
Redevance pollution (au m <sup>3</sup> )	0,280 €	non assujetti		0,280 €
La taxe pour l'environnement est fixée par les partenaires qui interviennent dans la gestion de la ressource d'eau : par exemple l'Etat et l'Agence de l'Eau. Elle est due par l'usager, qu'il y ait ou non une redevance d'assainissement.				
<u>Agence de l'Eau (prélèvement/pollution)</u> : L'Agence de l'Eau perçoit pour l'ensemble des communes de la région Bretagne une redevance qui sert à financer et à aider les investissements, les travaux nécessaires pour protéger la ressource et le milieu naturel, par exemple aide aux collectivités pour la protection des nappes, des captages, pour la construction de réseaux d'égouts, de station d'épuration, ...				
- La redevance de pollution est fonction : <ul style="list-style-type: none"> <li>- de l'importance de la pollution produite (par exemple suivant le type d'agglomération)</li> <li>- de l'importance de la population</li> </ul>				

## LE TRAITEMENT DES EAUX USEES

Partie fixe	Montant HT	TVA	Montant TVA	Montant TTC
Abonnement	63,06 €	non assujetti		63,06 €

\* L'abonnement : cette partie fixe est due par les usagers, raccordés ou raccordables au réseau d'assainissement, indépendamment du volume consommé. Il finance les charges fixes du service, qui sont indispensables, même s'il n'y a pas de consommation.

Partie proportionnelle (prix au m <sup>3</sup> ) d'après le m <sup>3</sup> d'eau consommée	Montant HT	TVA	Montant TVA	Montant TTC
	0,853 €	non assujetti		0,853 €

\* La part proportionnelle est fonction de la consommation d'eau de l'utilisateur. Elle permet de financer :

- l'entretien et la surveillance des équipements et du réseau  
(mise en place de systèmes de télésurveillance en 2002 et 2005)
- ouvrages nécessaires à la collecte des eaux usées : station d'épuration de Tréléon et réseaux d'égouts
- recherche des eaux parasites qui peuvent perturber le fonctionnement de la station (eaux de gouttières, ...)
- le traitement (épuration) des eaux usées, avant leur rejet dans la rivière
- le remboursement des emprunts : financement des nouveaux équipements et des grosses réparations

## LA TAXE POUR MODERNISATION DES RESEAUX

	Montant HT	TVA	Montant TVA	Montant TTC
Redevance modernisation des réseaux (au m <sup>3</sup> )	0,160 €	non assujetti		0,160 €

La taxe pour modernisation des réseaux est fixée annuellement par l'Agence de l'Eau.

Elle est due par l'utilisateur du réseau d'assainissement collectif et est fonction de sa consommation d'eau.

Cette redevance permet de subventionner des travaux de développement, de construction et d'amélioration des réseaux et des stations d'épuration.

## Facture-type d'un usager (120 m<sup>3</sup> par an) - en euro

Libellé	Qté	2006		2007		Evolution
		<i>PU</i>	<i>Montant</i>	<i>PU</i>	<i>Montant</i>	<i>(%)</i>
<b>EAU</b>						
<b>Part de la Collectivité</b>						
* part fixe	1	57,83	57,83	57,83	57,83	-
* consommation	120	0,899	107,88	0,917	110,04	2,00%
<b>Sous total</b>			165,71		167,87	1,30%

<b>Tiers</b>						
* Redevance pollution	120	0,151	18,120	0,280	33,60	85,43%
<b>Sous total</b>			18,12		33,60	ld.
<b>Total EAU</b>			183,83		201,47	9,59%

<b>ASSAINISSEMENT COLLECTIF</b>						
Part fixe	1	63,06	63,06	63,06	63,06	-
m <sup>3</sup> d'eau consommé	120	0,836	100,32	0,853	102,36	2,03%
<b>Sous total</b>			163,38		165,42	1,25%

<b>Tiers</b>						
* Redevance modernisation réseaux	120			0,160	19,20	
<b>Sous total</b>					19,20	
<b>Total ASSAINISSEMT</b>			163,38		184,62	13,00%

<b>TOTALISATION</b>						
Eau			183,83		201,47	9,59%
Assainissement			163,38		184,62	13,00%
<b>Total général</b>			347,21		386,09	11,19%

### Prix de l'eau au m<sup>3</sup>

Avec assainissement collectif 3,21 €

Avec assainissement individuel (*pour information*) 1,67 €

# LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU

## 1 - LES INDICATEURS TECHNIQUES

La gestion de distribution de l'eau est effectuée en régie directe par les services municipaux.

### 1.1. LA RESSOURCE ET LA PRODUCTION D'EAU

#### 1.1.1. Localisation des points de prélèvement

Pour sa production d'eau potable, la Commune de Milizac utilise un forage et un captage situés à Pont Cléau :

	Débits moyens
Forage de Pont Cléau	13 m <sup>3</sup> / h
Captage de Pont Cléau	13 m <sup>3</sup> / h

#### 1.1.2. Les volumes produits

##### Les ressources propres :

La commune a produit, pour l'année 2007, 146.071 m<sup>3</sup> d'eau (Pont-Cléau)

Mois	Captage en m <sup>3</sup>	%	Forage en m <sup>3</sup>	%	Total Pont Cléau
Janvier	5 569	43,65	7 188	56,35	12 757
Février	4 787	40,48	7 039	59,52	11 826
Mars	5 593	42,55	7 550	57,45	13 143
Avril	6 017	42,40	8 175	57,60	14 192
Mai	5 553	41,57	7 804	58,43	13 357
Juin	5 142	40,94	7 419	59,06	12 561
Juillet	5 664	41,29	8 055	58,71	13 719
Août	5 809	40,78	8 437	59,22	14 246
Septembre	5 960	46,76	6 786	53,24	12 746
Octobre	5 069	59,96	3 385	40,04	8 454
Novembre	6 106	66,78	3 037	33,22	9 143
Décembre	6 360	64,09	3 567	35,93	9 927
<b>TOTAL</b>	<b>67 629</b>	<b>46,30</b>	<b>78 442</b>	<b>53,70</b>	<b>146 071</b>
<b>Rappel 2006</b>	<b>70 072 m<sup>3</sup></b>	<b>51,44 %</b>	<b>66.139 m<sup>3</sup></b>	<b>48,56%</b>	<b>136.211 m<sup>3</sup></b>

*Une partie de l'eau produite est utilisée pour le lavage des filtres à neutralité et le défériser.*

Captage de Pont-Cléau	67.629 m <sup>3</sup>
Forage de Pont-Cléau	78.442 m <sup>3</sup>
Total production Pont Cléau	146.071 m <sup>3</sup>
Volume repris vers le château d'eau	129.141 m <sup>3</sup>

*La différence entre le volume produit et le volume repris vers le château d'eau correspond à l'eau utilisée pour laver les filtres.*

La production totale des captage et forage de Pont Cléau, pour l'année 2007 est de 146.071 m<sup>3</sup>.

En 2007, il n'a pas été nécessaire de faire appel au captage de Veneguen.

Afin de préserver et de garantir la ressource locale, des mesures de protection des 2 sites de Pont Cléau et Veneguen sont à l'étude.

En période d'étiage (*soit du 1<sup>er</sup> septembre au 30 novembre, période durant laquelle le niveau de la nappe phréatique est bas*), la baisse du niveau de captage de Pont Cléau nécessite le passage en mode manuel pour prélever d'avantage d'eau sur le forage.

#### **Les ressources importées :**

Du fait de sa production limitée, la commune de MILIZAC doit importer de l'eau. Ce complément de ressources est effectué par l'intermédiaire du Syndicat du Bas Léon :

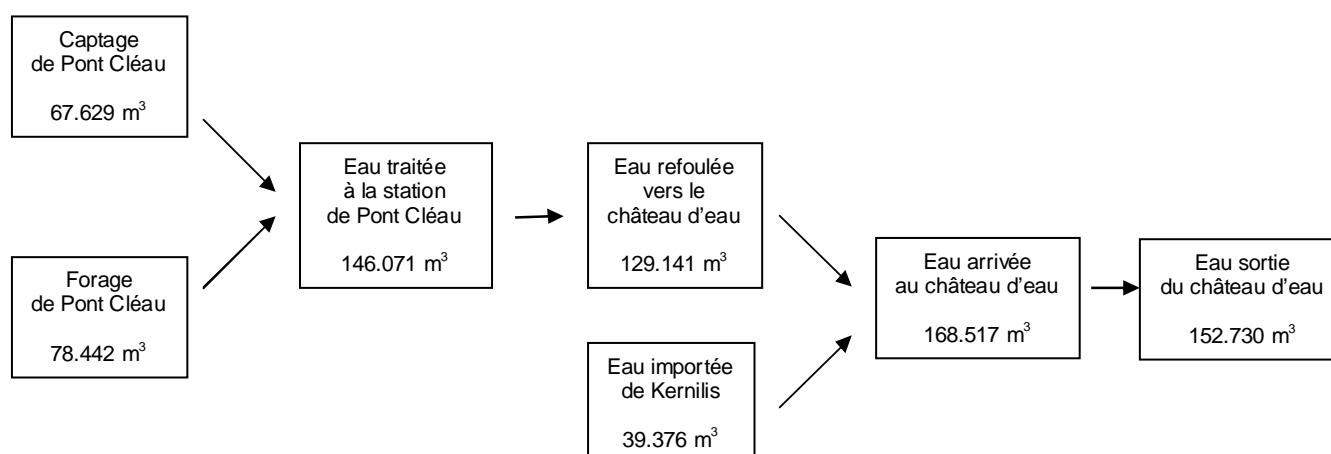
- unité de production et de transport de Banniguel / eau brute de l'Aber Wrac'h (Kernilis)
- exploitation : Lyonnaise des Eaux.

Le débit d'eau refoulé depuis la station de pompage de Pont Cléau est conditionné par le volume d'eau de Kernilis arrivant au château d'eau, afin de maintenir un mélange homogène (taux de nitrates stable).

#### **↳ Répartition entre les ressources propres et les ressources importées**

	Production réelle en m <sup>3</sup>	Répartition en %
Ressources propres	129.141 m <sup>3</sup>	76,63 %
Ressources importées	39.376 m <sup>3</sup>	23,37 %
Total	168.517 m <sup>3</sup> *	100 %

## L'eau de Milizac, de la production à la distribution



La différence entre le volume d'eau traitée à la station et celui d'eau refoulée vers le château d'eau est utilisée pour le nettoyage des filtres à neutralité et le défériser ainsi que pour la recharge en neutralité des filtres.

La différence entre l'eau arrivée et l'eau sortie du château d'eau est due à un léger décalage entre les deux compteurs (précision de mesure des compteurs).

### 1.1.3. La surveillance des ressources

Afin d'assurer la surveillance des ressources, sur le plan quantitatif, plusieurs moyens sont mis en œuvre :

- télégestion
- régulation par flotteurs
- contrôle des niveaux des puits de captage
- contrôle des niveaux en lecture directe pour le forage

#### Les possibilités de pompage et les besoins en 2007

Localisation	Pompage maximum autorisé (installation actuelle)	Volume moyen en 2007	Jour de pointe en 2007	Prélèvement annuel	Prélèvement période d'été (du 01/09 au 30/11)
Captage	288 m <sup>3</sup> /j	185 m <sup>3</sup> /j	294 m <sup>3</sup> /j	67 629 m <sup>3</sup>	17 135 m <sup>3</sup>
Forage	300 m <sup>3</sup> /j	215 m <sup>3</sup> /j	411 m <sup>3</sup> /j	78 442 m <sup>3</sup>	13 208 m <sup>3</sup>
				146 071 m <sup>3</sup>	30.343 m <sup>3</sup>

La période d'été correspond à 20,77 % du prélèvement annuel.

## Surveillance du débit d'été

Désignation de la source	Débit le plus faible connu (m <sup>3</sup> /j) <i>en période d'été</i>	Débit moyen en période d'été	Débit moyen année 2007 (m <sup>3</sup> /j)
Captage	82 m <sup>3</sup> le 23/10/07	188 m <sup>3</sup> /j	185 m <sup>3</sup> /j
Forage	81 m <sup>3</sup> le 26/10/07	145 m <sup>3</sup> /j	215 m <sup>3</sup> /j

**RAPPEL** : En période d'été, la baisse du niveau de captage de Pont Cléau nécessite le passage en mode manuel pour prélever d'avantage d'eau sur le forage. En 2007, cela n'a pas été nécessaire, de même qu'il n'a pas été nécessaire de faire appel au captage de Veneguen (l'eau de ce captage a été rejetée dans le Garo).

## 1.2. LA DISTRIBUTION ET LA CONSOMMATION

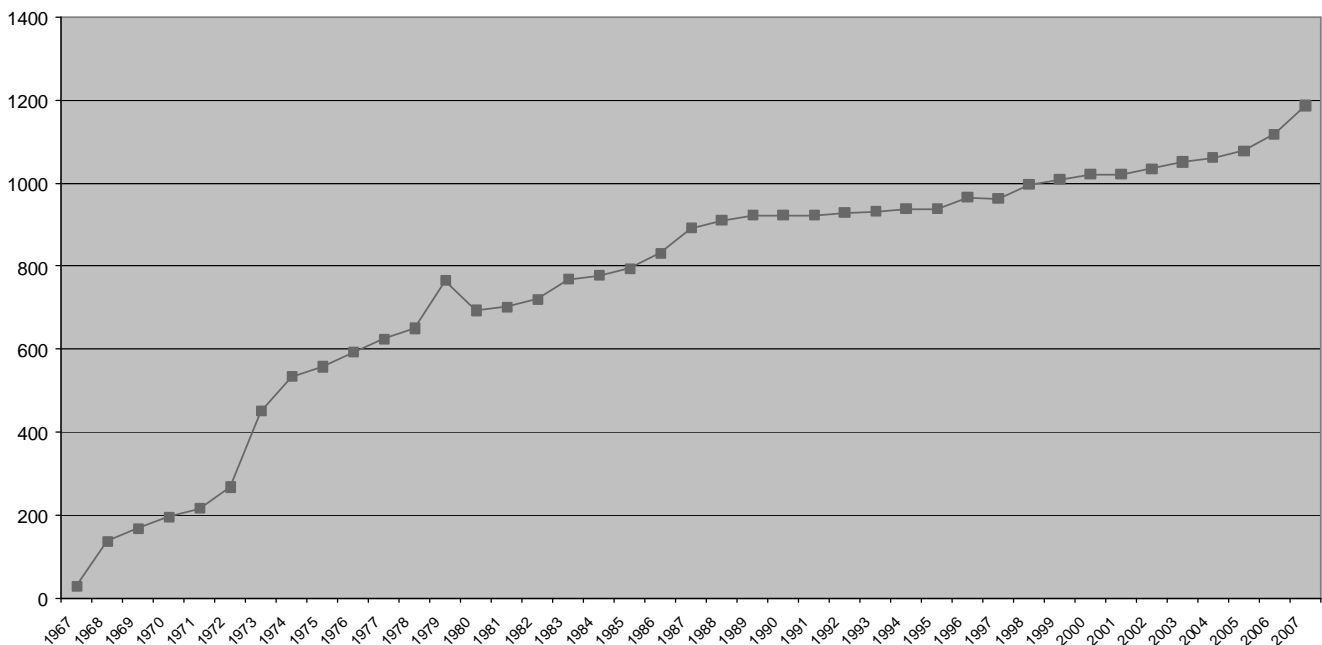
### 1.2.1. Le réseau

Longueur du réseau : 40 km

Le réseau est constitué de tuyaux en fonte et en PVC.

Ancienneté du réseau : les premiers tronçons du réseau de distribution d'eau de Milizac datent de la fin des années 1960 (29 abonnés en 1967).

**Evolution du nombre d'abonnés au service Eau potable**



Au vu du graphique, on constate que le développement du réseau a été rapide entre 1967 et 1979. Depuis cette date, il s'étend de façon linéaire et plus modérée.



### 1.2.2. Les réservoirs

Les réservoirs situés à Pont Cléau (100 m<sup>3</sup>) et au château d'eau (330 m<sup>3</sup>) permettent d'assurer une régulation de l'approvisionnement en apportant une sécurité, en cas d'accident, sur les conduites ou la station de refoulement.

Le château d'eau (réservoir de Kervalan) mélange par télégestion l'eau de la station de Pont-Cléau et celle du Syndicat du Bas-Léon (Kernilis).

Il est à noter que la capacité de stockage de ces réservoirs ne couvre pas la consommation d'une journée.

En cas d'arrêt de la station de Pont Cléau, il est possible de recourir à l'approvisionnement exclusif par l'usine de Kernilis.

### 1.2.3. La consommation

Nombre d'habitants (recensement 1999)	2 884
Nombre d'abonnés	1 187 *
Nombre de branchements domestiques (-200 m <sup>3</sup> )	1 089
Nombre de branchements non domestiques (commerciaux, industriels et agricoles - + 200 m <sup>3</sup> )	98

Dans le tableau ci-contre, les foyers consommant moins de 200 m<sup>3</sup> sont considérés comme ayant des branchements domestiques. Certaines exploitations agricoles possèdent leur propre forage. Elles ont donc souvent une consommation d'eau inférieure à 200 m<sup>3</sup>.

\* Certains abonnés disposent de plusieurs branchements

Rappel 2006 : 1.118 abonnés, soit une progression de 6,17 %

Volumes	2006 (rappel)	2007	Progression
Produits	123.901 m <sup>3</sup>	129.141 m <sup>3</sup>	+ 4,23 %
Achetés	37.897 m <sup>3</sup>	39.376 m <sup>3</sup>	+ 3,90 %
Distribués	154.637 m <sup>3</sup>	152.730 m <sup>3</sup>	- 1,23 %
Facturés	130.251 m <sup>3</sup>	138.309 m <sup>3</sup>	+ 6,19 %

Globalement les volumes distribués ont diminué de 1,23 % par rapport à l'année précédente.

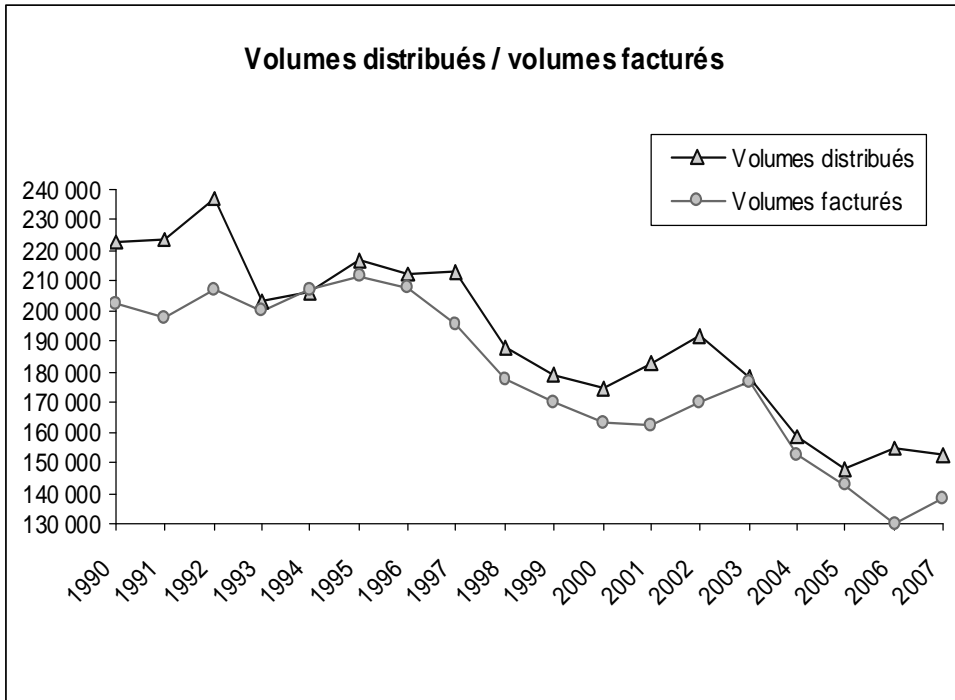
### 1.2.4. Les pertes de la distribution

La différence entre les volumes distribués et les volumes facturés est due :

- à des fuites d'eau sur le réseau
- aux purges du réseau d'eau
- à l'utilisation des poteaux et des bâches d'incendie par les pompiers et les services communaux (vidange)

Moyens mis en œuvre pour limiter ces pertes :

- Le renouvellement de 150 compteurs par an depuis 2001 (meilleur comptage des consommations)
- La télésurveillance mise en place permet de détecter les fuites éventuelles par comptage de la consommation de nuit sur un créneau d'une heure.



% de perte entre la distribution et la facturation	
1990	-9,22 %
1991	-11,34 %
1992	-12,74 %
1993	-1,22 %
1994	0,14 %
1995	-2,48 %
1996	-1,96 %
1997	-8,05 %
1998	-5,60 %
1999	-5,01 %
2000	-6,45 %
2001	non représentatifs
2002	non représentatifs
2003	non représentatifs
2004	-3,80 %
2005	-3,35 %
2006	-15,77 %
2007	-9,44 %

2001 : les volumes facturés représentent les 10 premiers mois de l'année, contre 12 mois pour les volumes distribués, d'où une différence importante des deux montants (12,51 % de perte comparée)

2003, la facturation porte sur 14 mois en raison de retard dans le relevé des compteurs dû à l'absence du fontainier titulaire, le taux de perte n'est donc pas significatif.

### 1.3. LA QUALITE DE L'EAU FOURNIE

#### 1.3.1. Les mesures de prévention pour la qualité de la production

L'eau de forage de Pont-Cléau, dont le taux de concentration moyen en nitrates est inférieur à 1mg/l, mélangée à celle du captage (51 mg/l), ont donné une bonne qualité bactériologique de l'eau pour l'année 2007.

Bien que les concentrations en nitrates dans l'eau de captage de Pont-Cléau soient élevées (entre 50 et 53 mg/l), on observe une baisse conséquente du taux de nitrates depuis 1995. L'évolution de cette concentration est décrite par le graphique en annexe A.

Nota : L'eau du captage de Veneguen n'est distribuée que certaines années, en période d'étiage depuis 1997, avec accord de la DDASS.

**Seule la mise en œuvre de mesures de protection des captages et forage communaux permettra d'atteindre des teneurs en nitrates plus faibles.**

Une première étude a été réalisée entre 1991 et 1995 mais aucune suite n'a été donnée à l'avis de l'hydrogéologue à l'époque.

En 2003, le Conseil Municipal a décidé de relancer les études pour la protection de la ressource de Pont Cléau d'une part, ainsi que de celle de Veneguen d'autre part.

### **1.3.2. Le type de traitement**

Pour l'eau distribuée (mélange de l'eau de Pont-Cléau et de l'eau du Syndicat du Bas Léon), la teneur maximale en nitrates est de 31 mg/l (\*) et la teneur moyenne de 26 mg/l - pH : compris entre 7,1 et 7,9.

L'eau brute est considérée comme agressive, son Ph est relevé par un passage sur filtres à neutralite.

L'eau du forage, dont la teneur en fer s'est enrichie lors du passage dans le sous-sol granitique, nécessite un passage dans un filtre déferiseur.

La qualité bactériologique de l'eau est maintenue par chloration à l'aide d'une pompe doseuse dont le fonctionnement est contrôlé automatiquement par un analyseur de chlore (mesure du chlore dans l'eau refoulée vers le château d'eau).

### **1.3.3. La surveillance de la qualité de l'eau distribuée**

Le nombre d'analyses réalisées cette année par le laboratoire de Brest Océan a été de 13, en production et en distribution, réparties de la façon suivante :

<u>Bactériologie</u>	13 analyses conformes sur 13 réalisées
<u>Dureté</u>	TH moyen de 14°F – eau peu calcaire (une eau est dite « trop dure » si la dureté est sup. à 50°F. La valeur guide minimale est de 30°F. Une valeur minimale est également obligatoire : sup. ou égale à 15°F, sinon l'eau est trop douce.)
<u>Fluor</u>	l'eau est généralement pauvre en fluor
<u>Nitrates</u>	13 analyses conformes sur les 13 réalisées
<u>Pesticides</u>	analyse conforme sur l'eau mise en distribution

Le rapport de synthèse établi par les services de l'Etat précise que l'eau distribuée à Milizac au cours de l'année 2007 a présenté une bonne qualité bactériologique et a été conforme aux limites de qualité pour les paramètres recherchés.

### **1.3.4. Les branchements en plomb**

Les branchements en plomb sont inexistant dans le réseau, compte tenu de sa création relativement récente.

## **1.4. EN CONCLUSION**

Au regard de ces indicateurs techniques, il apparaît que le service de distribution de l'eau potable sur la Commune de Milizac est de bonne qualité.

La mise en place de périmètres de protection sur les ressources permettra une diminution du taux de nitrates des captages dans le futur.

## 2 - LES INDICATEURS FINANCIERS

### 2.1 LE PRIX DE L'EAU

#### 2.1.1 La tarification

*Ce service n'est pas assujéti à la TVA.*

Les tarifs pour l'année 2007 ont été fixés par décision du Conseil Municipal en date du 04 décembre 2006 (voir annexe B).

La tarification se compose de deux éléments de base :

→ une partie fixe appelée abonnement, qui est indépendante de la consommation d'eau et variable en fonction du diamètre intérieur de la canalisation. L'abonnement sert à couvrir les charges inhérentes au service de l'eau.

<u>Abonnement annuel</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>Variation</u>
Diamètre du branchement < 25 mm	57.83 €	57.83 €	-
Diamètre du branchement ≥25 mm et ≤30 mm	173.50 €	173.50 €	-
Diamètre du branchement ≥30 mm	231.23 €	231.23 €	-

→ une part variable correspondant à la consommation d'eau évaluée en m<sup>3</sup>. Le prix de la consommation est égal au produit du nombre de m<sup>3</sup> consommés par le prix unitaire du m<sup>3</sup> selon un barème dégressif par tranche de volume consommé.

<u>Consommation annuelle</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>Variation</u>
- de 0 à 200 m <sup>3</sup>	0.899 €	0.917 €	+ 2 %
- de 201 à 500 m <sup>3</sup>	0.542 €		
- de 201 à 650 m <sup>3</sup>		0.553 €	
- au delà de 500 m <sup>3</sup>	0.495 €		
- au delà de 650 m <sup>3</sup>		0.505 €	

A ces deux composantes s'ajoute :

→ la redevance concernant la lutte contre la pollution dont le montant est fixé annuellement par l'Agence de l'eau. Cette taxe permet de subventionner des travaux de développement, de construction et d'amélioration des réseaux et des stations d'épuration.

Depuis octobre 2001, une seule facture est établie indiquant la consommation réelle relevée en octobre, le montant correspondant et le prix de l'abonnement pour l'année N+1.

Cette facture est à payer par moitié en deux échéances distinctes : soit au 31/01 et au 30/06 de l'année suivante.

## 2.1.2 La facture d'eau

### Facture-type d'un usager (120 m<sup>3</sup> par an) - en euro

Libellé	Qté	2006		2007		Evolution
		PU	Montant	PU	Montant	(%)
<b>E A U</b>						
<b>Part de la Collectivité</b>						
* part fixe	1	57,83	57,83	57,83	57,83	-
* consommation	120	0,899	107,88	0,917	110,04	2,00%
<b>Sous total</b>			165,71		167,87	1,30%
<b>Tiers</b>						
* Redevance pollution	120	0,151	18,120	0,280	33,60	85,43%
<b>Sous total</b>			18,12		33,60	Id.
<b>Total EAU</b>			183,83		201,47	9,59%

### Prix de l'eau au m<sup>3</sup>

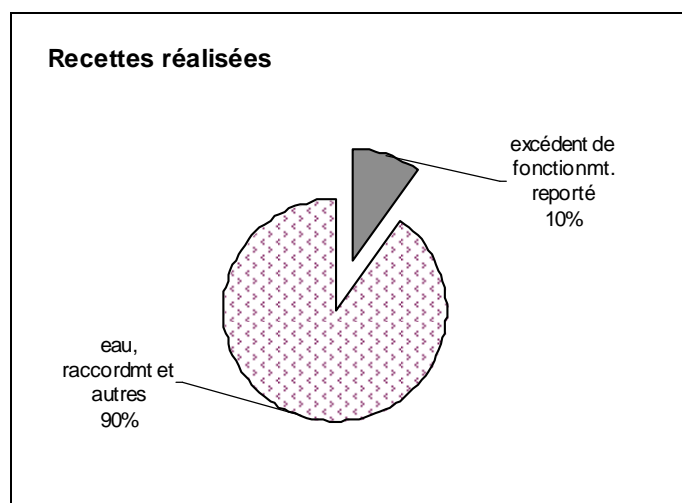
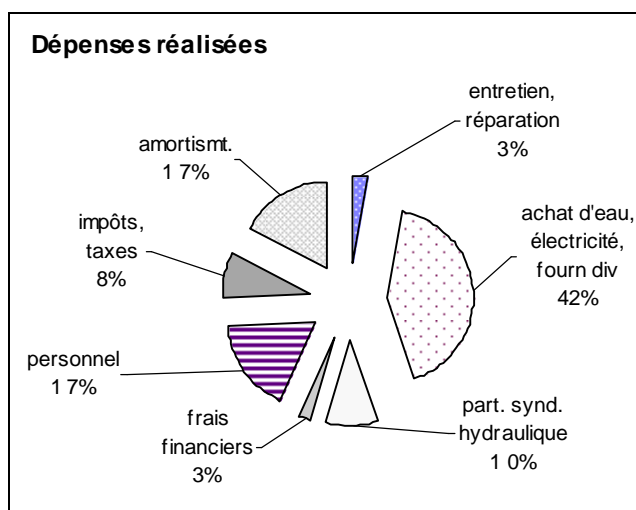
Avec assainissement collectif	3,21 €
Avec assainissement individuel ( <i>pour information</i> )	1,67 €

## 2.2 LES AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

### 2.2.1 Le budget 2007

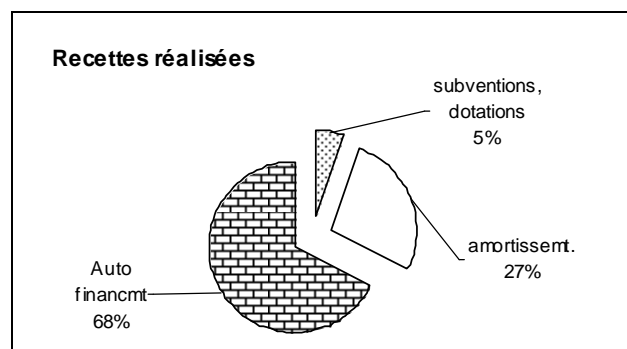
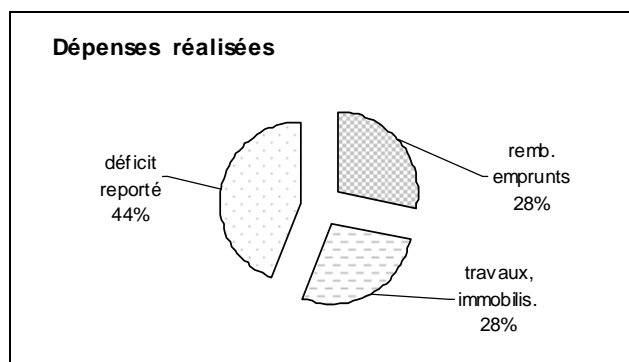
↳ Section d'exploitation :

COMPTE ADMINISTRATIF 2007	Prévu	Réalisé
Dépenses	308.453,78 €	258.120,40 €
Auto financement investissements		
<b>Total des Dépenses</b>	<b>308.453,78 €</b>	<b>258.120,40 €</b>
Recettes	266 900,00 €	275 849,70 €
Excédent antérieur reporté	30 353,78 €	30 353,78 €
<b>Total des Recettes</b>	<b>297 253,78 €</b>	<b>306 203,48 €</b>
<b>Excédent 2007</b>		<b>48 083,08 €</b>



↳ Section d'investissement :

COMPTE ADMINISTRATIF 2007	Prévu	Réalisé
Dépenses	199 022,71 €	45 337,05 €
Déficit antérieur reporté	35 673,09 €	35 673,09 €
<b>Total des Dépenses</b>	<b>234 695,80 €</b>	<b>81 010,14 €</b>
Recettes (FCTVA, subventions, divers)	28 550,00 €	8 769,25 €
Emprunts	50 000,00 €	
Amortissement des investissements	44 673,16 €	44 673,16 €
Auto financement (virement de la section d'exploitation)	111 472,64 €	111 472,64 €
<b>Total des Recettes</b>	<b>234 695,80 €</b>	<b>164 915,05 €</b>
<b>Excédent 2007</b>		<b>83 904,91 €</b>



↳ Résultat de l'exercice : ANNEXE C

## 2.2.2 La dette et son évolution

	Au 01/01/2003	Au 01/01/2004	Au 01/01/2005	Au 01/01/2006	Au 01/01/2007
En capital restant dû	104.026,87 €	212.725,96 €	189354,72 €	167 064,42 €	143 703,25 €
Annuité emprunts	19.616,84 €	28.705,53 €	28 895,85€	29 457,89 €	29 012,19 €

Objet	Année	Taux	Capital initial	Amortissements	Annuités
	Durée		Capital restant dû	Intérêts	

<i>Travaux de recherche forage d'eau</i>	1995	7.85 %	38 112,25	3 476,32	4 345,92
Banque : BCMB	15 ans		12 360,27	869,60	

<i>Extension réseau d'eau</i>	1996	6,45%	55 338,99	4 373,03	5 784,80
Banque : BCMB	15 ans		23 505,93	1 411,77	

<i>Financement alimentation en eau potable</i>	1998	3.822 %	45 734,71	3 168,26	4 120,57
Banque : CRCAM	15 ans		23 921,21	952,32	

<i>Financement alimentation en eau potable</i>	2003	2,253 %	120 000,00	11 643,41	14 060,90
Banque : CRCAM	10 ans		83 915,84	2 417,49	

Commentaire : prochain solde d'emprunt : 2010



### 2.2.3 Les travaux

#### Les travaux réalisés en 2007

Désignation	Montant
1 - Travaux sur le réseau La Haie, Coat ar Guever, branchements, tuyaux, buses ..	4.697,56 €
2 - Travaux recherche eau souterraine (Périmètre de protection)	6.379,67 €
3 – Travaux et équipements Station de pompage (746.30 €) Nettoyage de pompe immergée (1.016,60 €) Nettoyage forage (9 530.92 €) Fournitures et entretien (304,98 €)	11.598,80 €
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>22.676.03 €</b>

#### Les travaux envisagés et programmés pour les exercices ultérieurs

Désignation	Montant
1 – Etudes pour la protection des ressources d'eau potable	50.000 €
2 – Travaux sur le périmètre de protection	30.200 €
3 – Acquisition de propriétés	300.000 €
4 – Gros travaux sur le réseau	124.000 €
5 – Travaux sur la station de pompage * réalisation d'un forage d'exploitation à Veneguen (50 000 €) * réalisation d'une bâche d'eau potable traitée à Pont Cleau et adaptation de la station (100 000 €)	150.000 €

Pour les années 2008 et suivantes, la priorité est donnée à la protection des captages.

A MILIZAC, le 30 juin 2008

Le Maire,

François GUIAVARCH

# **LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT**

## **1 - LES INDICATEURS TECHNIQUES**

La gestion de la station d'épuration de Tréléon s'effectue en régie directe par les services municipaux. La commune de Milizac bénéficie de l'assistance technique du SATEA (Conseil Général).

### **1.1 LES DIFFERENTS TYPES D'ASSAINISSEMENT**

Il existe deux types d'assainissement sur le territoire de la commune : l'assainissement individuel et l'assainissement collectif. La distinction entre ces deux genres se fait en fonction de la zone d'habitation (zone agglomérée ou zone rurale).

Une carte de zonage d'assainissement résultant du type de zonage est intégrée au PLU après approbation le 29 janvier 2007 par le conseil municipal.

#### **1.1.1 L'assainissement individuel**

Ce mode d'assainissement autonome existe en zone rurale. En effet, la majorité des habitations sont équipées d'installations conformes aux normes mais leur éloignement du bourg ne leur permet pas d'être raccordées au réseau collectif d'assainissement. Il concerne environ 670 habitations.

La méthode la plus utilisée pour évacuer les eaux usées est l'emploi individuel de fosse septique, épurateur et puits perdu jusqu'en 1992. Depuis, le système mis en place est une fosse toutes eaux puis un réseau d'épandage souterrain. Les nouvelles installations de ce type sont réalisées sous contrôle du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif), service de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise, à laquelle la Commune a transféré l'exercice de sa compétence en matière d'assainissement depuis le 1<sup>er</sup> février 2005. Ce service est opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> avril 2005 et se substitue au SATEA, service du Conseil Général du Finistère.

Par ailleurs, un contrôle des installations anciennes par le SPANC est programmé à Milizac en 2008.

#### **1.1.2 L'assainissement collectif**

Ce mode de gestion des eaux usées est utilisé pour le bourg de Milizac. Il concerne environ 47 % des logements de la Commune.

Milizac est dotée d'une station d'épuration de type « lit bactérien » qui collecte et traite les eaux usées de ce réseau urbain.

## 1.2 DESCRIPTIF DES INSTALLATIONS ET DU RESEAU

### 1.2.1 Indicateurs relatifs à la population

Nombre d'habitants (recensement 1999)	2 884
Population raccordée au réseau ( <i>3 personnes par logement</i> )	1 797
Nombre de branchements raccordés	599

### 1.2.2 Description du réseau et de la station

#### ↳ Généralités

Longueur du réseau	11 kms
Localisation de la station	Moulin de Tréléon
Date de mise en service	septembre 1983
Milieu récepteur	ruisseau le Garo, affluent de l'Aber Benoît
Traitement	lit bactérien
Réseau	100% séparatif
Capacités nominales	1 700 équivalent / habitants (60 g/l) 100 kg de DBO5 / j et 400 m <sup>3</sup> / j
Origine de la pollution	domestique
Industriels et principaux collectifs raccordés	2 cantines scolaires (220 repas par jour)

#### ↳ Descriptif des ouvrages

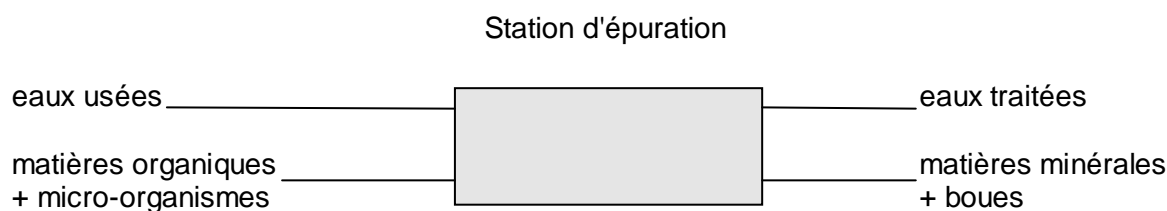
Dégrillage automatique - dessablage	ces éléments permettent un prétraitement des eaux usées en retenant les plus gros déchets ainsi que les matières minérales lourdes
Poste de relèvement	3 pompes (p1 : 47 m <sup>3</sup> /h, p2 : 38 m <sup>3</sup> /h, p3 : 36 m <sup>3</sup> /h)
Décanteur primaire	100 m <sup>3</sup> - 57,7 m <sup>2</sup>
Lit bactérien	90 m <sup>3</sup> - 33,2 m <sup>2</sup>
Clarificateur	100 m <sup>3</sup> - 48,5 m <sup>2</sup>
Digesteur	350 m <sup>3</sup>
Charge hydraulique	50.75 % de la capacité nominale (203m <sup>3</sup> /jour)
Charge organique	40%

#### ↳ Normes de rejet

DBO5	30 mg / l
DCO	90 mg / l
MES	30 mg / l

### 1.3 BILAN DE FONCTIONNEMENT DE LA STATION D'EPURATION

Fonctionnement de la station :



Le rapport annuel de 2007 donne les résultats suivants (moyenne annuelle) en sortie de station :

en mg / l	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Ammonium (NH <sub>4</sub> )	31,66	31,25	30	34,5	23,75	23,75	27,2	27.42	27	24.33
Nitrites (NO <sub>2</sub> )	0,067	0	0	0	0	0	1,6	3.92	2.35	1.2
Nitrates (NO <sub>3</sub> )	9	8,75	4,2	6,4	8,33	10,42	9,18	11	7	8
Phosphore (Pt)	*	15	*	*	11	*	9,27	10.5	4.7	7.9
Azote organique (NTK)	*	53	*	*	52	*	52	48	25	44
Azote total (NGL)	*	63	*	*	58,5	*	60,2	55.2	30.2	55.4

\* analyse non effectuée

en mg / l	Normes	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
DBO <sub>5</sub>	30	*	33	*	30	32	30	30	34	16	33
DCO	90	*	171	90	90	150	90	90	150	75	135
MES	30	*	72	30	30	42	30	30	38	21	27

La Commune a mis en place un système d'auto-surveillance simplifiée.

#### Les boues produites :

Une station d'épuration n'élimine pas la pollution, elle la transforme en une substance plus concentrée : la boue. Le devenir de ces boues est aussi important que le traitement de l'eau elle-même.

La production de boues s'est élevée, pour 2007, à 8 tonnes de matières sèches. L'ensemble des boues a été incinéré via le syndicat du Bas Léon, à la station d'épuration du port de commerce de Brest.

#### L'eau épurée :

Les résultats obtenus sont moyens mais restent toutefois cohérents par rapport au système de traitement mis en place. Les stations à lit bactérien ont des performances limitées en ce qui concerne l'élimination de l'azote.

## **Evolutions à envisager :**

### **Réseau :**

- Poursuivre le contrôle systématique des branchements lors des raccordements au réseau collectif.
- Une quantification de l'incidence des eaux pluviales collectées est réalisée depuis le mois de décembre 2005, dans le cadre des études (en cours) pour la nouvelle station d'épuration.

### **Station :**

- Compte tenu des limites d'acceptabilité du milieu récepteur, il convient de privilégier l'assainissement individuel.  
**Rappel :** la station ne correspond plus aux normes actuelles. La construction d'une nouvelle station est en cours de lancement, afin de répondre aux besoins du zonage collectif.
- Optimiser les conditions de suivi et d'entretien de l'installation actuelle.

### **Etude de zonage :**

L'enquête d'utilité publique a eu lieu en novembre 2006 et l'étude de zonage a été approuvée par le conseil municipal le 29 janvier 2007. Cette étude permet de définir la zone desservie par l'assainissement collectif et de délimiter les secteurs où un assainissement individuel est possible.

La nouvelle carte de zonage définit les parcelles constructibles qui pourront bénéficier de l'assainissement collectif et celles qui devront recourir à l'assainissement autonome. Cette carte est intégrée au nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé par le conseil municipal le 29 janvier 2007.

## **2 - LES INDICATEURS FINANCIERS**

### **2.1 LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT**

#### **2.1.1 La tarification**

*Ce service n'est pas assujéti à la TVA.*

Les tarifs pour l'année 2007 ont été fixés par décision du Conseil Municipal en date du 4 décembre 2006 (voir annexe B).

Le coût de l'assainissement est prélevé sur la même facture que celle de la consommation d'eau potable. Ce coût intègre trois composantes :

- la collecte des eaux usées
- le transport de l'eau par l'intermédiaire du réseau
- le traitement de l'eau (dépollution) à la station d'épuration

La tarification se compose de deux éléments de base :

→ une partie fixe appelée abonnement, qui est indépendante de la consommation d'eau et variable en fonction du diamètre intérieur de la canalisation d'eau potable. L'abonnement sert à couvrir les charges inhérentes au service de l'assainissement.

<b>Abonnement annuel</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>Variation</b>
Diamètre du branchement < 25 mm	63.06 €	63.06 €	-
Diamètre du branchement ≥25 mm et ≤30 mm	188.85 €	188.85 €	-
Diamètre du branchement ≥30 mm	251.81 €	251.81 €	-

→ une part variable appelée redevance unitaire qui est fonction de la consommation annuelle d'eau. Le coût de cette redevance pour les usagers est égal au produit du nombre de m<sup>3</sup> consommés par un prix unitaire unique.

<b>Consommation annuelle</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>Variation</b>
- le m <sup>3</sup>	0.836 €	0.853 €	+ 2.03 %

A ces deux composantes s'ajoute :

→ la redevance pour modernisation des réseaux, dont le montant est fixé annuellement par l'Agence de l'eau. Cette taxe permet de subventionner des travaux de développement, de construction et d'amélioration des réseaux et des stations d'épuration.

## 2.1.2 La facture d'assainissement

### Facture type d'un usager (120 m<sup>3</sup> par an) en euros

Libellé	Qté	2006		2007		Evolution (%)
		PU	Montant	PU	Montant	
<b>ASSAINISSEMENT COLLECTIF</b>						
Part fixe	1	63.06	63.06	63.06	63.06	-
m <sup>3</sup> d'eau consommé	120	0.836	100.32	0.853	102.36	+ 2.03%
<b>Sous total</b>			<b>163,38</b>		<b>165,42</b>	<b>1,25%</b>
<b>Tiers</b>						
* Redevance modernisation réseaux	120			0,160	19,2	+ 2.03%
<b>Sous total</b>					<b>19,20</b>	<b>1,25%</b>
<b>Total ASSAINISSEMENT</b>			<b>163,38</b>		<b>184,62</b>	<b>13,00%</b>

## 2.2 LES AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

### 2.2.1 Les recettes annexes

Il s'agit des recettes qui ne sont pas celles résultant du prix de l'assainissement facturé aux abonnés

Pour 2007, les tarifs de droit de branchement ont été les suivants :

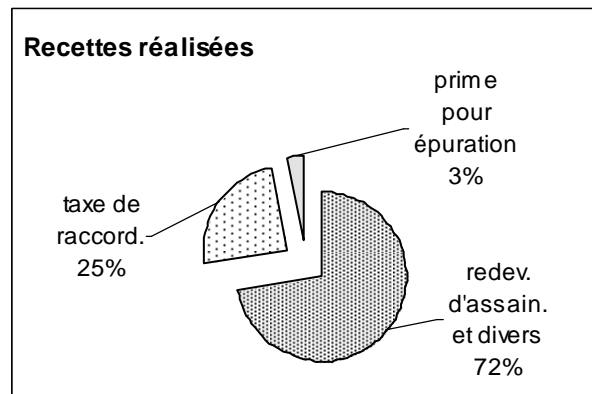
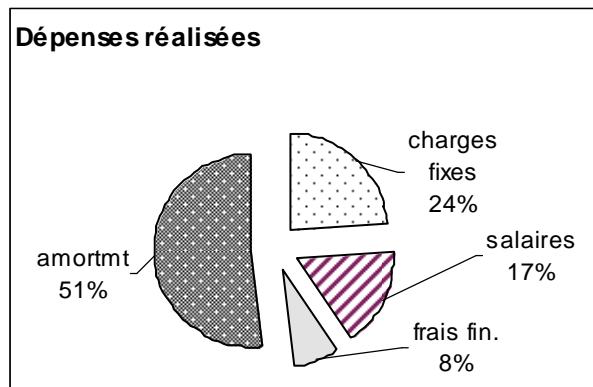
- taxe de raccordement : accès au service 2.207,13 € (2.161,95 € en 2006, soit + 2.09 %)
- travaux de branchement (hors extension éventuelle du réseau) sont facturés en sus

La prime pour épuration de l'Agence de l'Eau (qui récompense la performance globale du système d'assainissement) en 2007 a été de 3.161 € (pour l'année 2006).

### 2.2.2 Le budget 2007

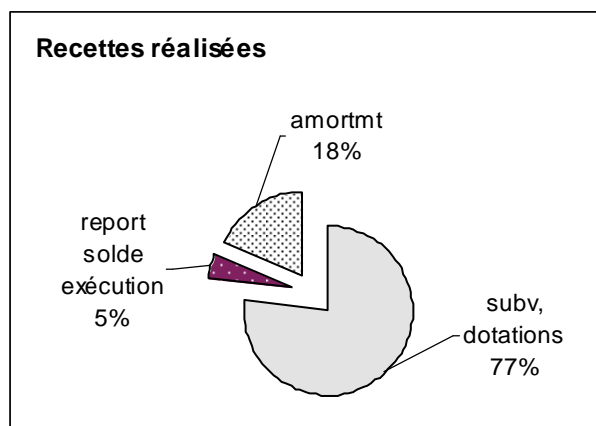
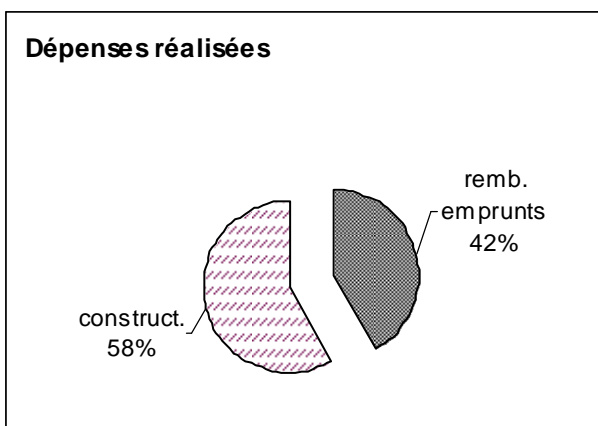
↳ Section d'exploitation :

COMPTE ADMINISTRATIF 2007	Prévu	Réalisé
Dépenses	94 100,00 €	67 560,89 €
Auto financement investissements	2.041,10 €	
<b>Total des Dépenses</b>	<b>96 141,10 €</b>	<b>67 560,89 €</b>
Recettes	100 000,00 €	106 309,42 €
Excédent antérieur reporté		
<b>Total des Recettes</b>	<b>100 000,00 €</b>	<b>106 309,42 €</b>
<b>Excédent 2007</b>		<b>38.748,53 €</b>



↳ Section d'investissement :

COMPTE ADMINISTRATIF 2007	Prévu	Réalisé
Dépenses	1 587 668,68 €	60 236,33 €
<b>Total des Dépenses</b>	<b>1 587 668,68 €</b>	<b>60 236,33 €</b>
Recettes (FCTVA, subventions, divers)	146 535,49 €	146 532,85 €
Subventions d'investissement	750.000,00 €	
Emprunts et dettes assimilées	645.000,00 €	
Amortissement des investissements	35 200,00 €	35 159,13 €
Auto financement (virement de la section d'exploitation)	2.041,10 €	
Excédent antérieur reporté	8 892.09 €	8 892.09 €
<b>Total des Recettes</b>	<b>1 587 668,68 €</b>	<b>190 584,07 €</b>
<b>Excédent 2007</b>		<b>130 347,74 €</b>



↳ Résultat de l'exercice : ANNEXE E



### 2.2.3 La dette et son évolution

	Au 01/01/2003	Au 01/01/2004	Au 01/01/2005	Au 01/01/2006	Au 01/01/2007
Capital restant dû	205.152,61 €	186.897,89 €	149 566,57 €	118 854,78 €	95.190,75 €
Annuité emprunts	62.636,30 €	47.839,36 €	38 580,53€	29 989,07 €	30.224,58 €

Objet	Année	Taux	Capital initial	Amortissements	Annuités
	Durée		Capital restant dû	Intérêts	
<i>Travaux sur le réseau</i>	1994	6,70%	188 320,27	17 880,21	20 588,20
Banque : CRCAM	14,75 ans		47 030,05	2 707,99	
<i>Travaux sur le réseau</i>	1996	6,450 %	24 391,84	1 927,48	2 549,76
Banque : BCME	15 ans		10 360,88	622,28	
<i>Travaux sur le réseau</i>	1998	5,95 %	33 538,78	2 314,14	3 273,37
Banque : CLF	15 ans		16 121,57	959,23	
<i>Travaux sur le réseau</i>	2003	2,253 %	31 000,00	3 007,89	3 813,25
Banque : CRCAM	10 ans		21 678,25	805,36	

Commentaire : prochain solde d'emprunt : 2009

## 2.2.4 Les travaux

### Les travaux réalisés en 2007

Désignation	Montant
1 – Etude de faisabilité future station d'épuration	2.380,04 €
2 – Instrumentation de la nouvelle station	6.422,45 €
3 – Travaux sur la nouvelle station (étude de sol)	3.480,36 €
4 – Installations, matériel (modernisation voirie Keronvel)	22.823,76 €
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>35.106,61 €</b>

### Les travaux envisagés et programmés pour les exercices ultérieurs

Désignation	Montant
1 – Construction d'une nouvelle station d'épuration	1.030.000 €

A MILIZAC, le 30 juin 2008

Le Maire,

François GUIAVARCH